



BVABO – Informations du 14 février 2024

Première rencontre avec l'architecte sur le chantier Pichat

Invitation reçue du maire

« Il n'y aura que l'architecte, les membres du conseil d'administration de votre association et les élus en charge du dossier. Il n'est pas prévu de parler du PCSES ou de l'agencement de la future médiathèque. Si vous reprenez mon message d'invitation à cette réunion, l'ordre du jour est bien : *L'objet de cette rencontre sera de clarifier les points techniques sur le projet APD2 que vous pourriez avoir.*

A noter qu'il est bien entendu que l'architecte, M Choulet, ne répondra pas aux questions concernant la destination des locaux, et qu'il n'est pas prévu d'étudier un projet alternatif à celui ayant eu une approbation du conseil municipal et faisant l'objet d'un dépôt de permis de construire ».

Invitation reçue tardivement, mais à laquelle nous nous sommes rendus à trois, intéressés de rencontrer l'architecte. Nous avons observé les consignes restrictives.

Rencontre avec les élus chargés du projet et l'architecte.

Lundi 12 février 2024, les membres du Conseil d'administration de l'association BVABO ont pu rencontrer pour la première fois l'architecte du projet Pichat, M. Choulet et nous avons pu voir à l'écran les dernières évolutions du projet. Nous avons pu poser les questions que nous avons préparées. La plupart des réponses ont confirmé nos points d'inquiétude les plus importants. Cependant un parking vélo que nous avons demandé a été ajouté vers l'entrée.

Les accès seront compliqués pour chacun des services logés ici. La grille de l'entrée resterait comme une barrière pour le public, les pentes du terrain seront difficiles à compenser.

L'entrée dans la maison principale avec le percement de nouvelles ouvertures à l'arrière, pour ressortir un demi-niveau plus haut et entrer dans la galerie avec un monte-personne, oblige à un circuit peu compréhensible pour un lieu public.

Depuis la route et son trottoir, la bibliothèque sera invisible et il faudra descendre un terrain en pente pour voir la nouvelle façade vitrée, à barreaux métalliques clôturant l'ancienne cour et atteindre la porte d'entrée. Toit métallique en zinc pour le hall d'entrée ; escalier ou monte-personne pour descendre vers les caves et les toilettes. Les espaces disponibles pour chaque service seront réduits au minimum : un seul bureau de 6 m² pour le travail du personnel ; quatre fauteuils dans le hall ; l'espace numérique de 4 postes, pas de salle pour s'asseoir et consulter ou feuilleter des documents. Pas de lieux de rangement pour du matériel (stock de fournitures, chariots, cartons, petits mobiliers, panneaux d'affichage, vitrines...) ; moins de place pour les rayonnages que dans la bibliothèque actuelle... en plus des doutes sur le confort en éclairage et aération.

Aucune communication avec la maison principale, ni demain, ni dans le futur.

Il n'y a pas de solution pour avoir une bibliothèque plus grande et plus confortable là où la commune l'a positionnée, au niveau sous-sol, rez-de-jardin. Elle sera enfermée entre des murs impossibles à bouger. L'architecte nous a convaincus.

Et pourtant nous avons calculé que le prix général du chantier se **monterait à 730 euros par personne pour les 4 100 habitants de Val d'Oingt** (environ 3 000 000 d'euros après les dépassements de budget). Les remboursements des prêts se poursuivront sur 30 ans bloquant de nombreux autres travaux qui seraient nécessaires au Bois-d'Oingt et ailleurs.

Par rapport aux autres bibliothèques très intéressantes, qui ont été visitées récemment à Quincieux et à Marcy-l'Etoile, celle du Bois-d'Oingt sera nettement insuffisante en surface et en confort, sans aucune perspective d'agrandissement les années suivantes. Les nouveaux services proposés dans les bibliothèques du 21^e siècle n'y trouveront pas leur place et les besoins des 1000 jeunes collégiens venus d'autres communes, ont été totalement oubliés.

Les nouvelles bibliothèques doivent être **flexibles** pour suivre les évolutions de la population du village et des villages alentour et **extensibles** pour répondre à la croissance de ces besoins. Le projet actuel dont la demande de permis a été déposée le 26 décembre 2023 ne répondra pas à ces exigences.

La seule solution viable, serait de réexaminer (= diminuer) le nombre de services prévus dans ces locaux et de les répartir différemment afin de donner plus de place à la bibliothèque, sous-dimensionnée dès le départ. Cette répartition plus simple serait aussi une source d'économies importantes.

Mais là-dessus nous n'avons pas pu en discuter : aucun changement ne pouvait être questionné. L'architecte avait la consigne de ne pas répondre à nos questions (voir la convocation).

Des questions sur le patrimoine avec des raccords à faire sur des façades modifiées par de nouveaux percements ; le devenir des boiseries et des cheminées : seules deux des pièces du rez-de-chaussée seraient sauvegardées alors que ce ne sont pas les plus intéressantes. Il est prévu de baisser la plupart des plafonds, alors que les normes des espaces publics réclament cette hauteur de 3,10m. Pouvoir garder les boiseries en les repositionnant sur les isolants ? ce serait possible mais une question de budget ; plus d'autres points signalés dont les pierres à gryphées des seuils de porte. Chauffage par géothermie envisagé avec des percements profonds et risqués dans le sol et des coûts supplémentaires.

Cas particulier : Les livres historiques de la Bibliothèque populaire du Bois-d'Oingt, datent de la période 1850-1930. Aucune solution n'est prévue pour accéder aux rayonnages du fonds ancien de cette bibliothèque, positionnée actuellement sur des rayonnages anciens en bois, dans une pièce de 19 m² qui était la bibliothèque de la famille Pichat, à l'étage des dépendances. Cet étage sera entièrement loué à l'Hôpital de Saint-Cyr au Mont d'Or... alors que nous avons un engagement écrit de l'équipe municipale au moment des élections.

Bref un dossier qui pour aboutir, demanderait une réflexion plus ouverte, en envisageant des positions moins bloquées.

Marie-France Rochard, présidente de l'association "Bien vivre au Bois-d'Oingt" » - 14 février 2024